

DÉLIBÉRATION N° 06 - 05 du 30 mai 2006

Relative à l'avenant n° 1 à la convention cadre pour le destockage et l'élimination
des produits phytosanitaires non utilisables entre
l'Agence de l'eau Seine-Normandie et ADIVALOR

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

- Vu les délibérations n°02-16 du 31 octobre 2002 et 02-34 du 3 décembre 2002 approuvant le VIIIème programme de l'Agence pour la période 2003-2006,
- Vu la délibération n°03-06 du conseil d'administration de l'Agence en date du 5 mars 2003 concernant l'élimination des produits phytosanitaires non utilisables.

délibère

Article unique

Le Conseil d'Administration approuve l'avenant à la convention-cadre relative au déstockage des produits phytosanitaires non utilisables.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence


Guy FRADIN

Le Président
du Conseil d'Administration


Bertrand LANDEJEU